Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Séance de l'assemblée Délibérante du 09 mars 2022
Délibération n°10/2022

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 2 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 9 mars deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents
Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON

Excusés
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents
Pierre DUPECHER
Danielle RANCY
Marie-Françoise CHOFFRUT

Suppléants excusés
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Catherine PHAM
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Cédric MEYNIER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	7	2	1			**10**		

Objet : Affectation de Résultats de l'exercice 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Comité Syndical du S.E.A.T. constate pour l'exercice 2021 :

- Un excédent d'exécution de la section de fonctionnement de : + 76 639.17
- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : - 77 748.29

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'affecter** la somme de - 54 256.52 € compte-tenu du déficit de fonctionnement antérieur de - 130 895.69 € au compte 002 déficit antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2022,
- **D'affecter** la somme de 116 165.39 €, compte-tenu de l'excédent d'investissement antérieur de 193 913.68 € au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTÉ
S.E.A.T.
MONTAIGUE COMMUNAUTÉ